

- (3) Que les programmes d'éducation visent à un emploi judicieux des fonds disponibles, et que les autorités compétentes cherchent, entre autres choses, à réduire le prix de construction des édifices scolaires;
- (4) Qu'on stimule l'intérêt des collectivités en matière d'éducation, l'expérience ayant prouvé qu'on peut ainsi recueillir des fonds supplémentaires et obtenir diverses formes d'assistance;
- (5) Le Comité estime qu'en ce qui concerne les besoins essentiels des pays du Commonwealth:
 - a) multiplication des occasions d'éducation et de formation professionnelle à tous les paliers,
 - b) recrutement d'enseignants, surtout en mathématiques et en sciences, et de spécialistes de l'enseignement supérieur et technique,
 - c) fourniture d'équipement spécialisé,
 - d) fourniture, à meilleur marché, de manuels et livres divers,les pays du Commonwealth peuvent trouver des formules valables de collaboration, comme il ressort des recommandations des divers comités qui ont étudié ces problèmes. Il convient de faire connaître partout et d'utiliser à fond les possibilités qu'offrent les programmes variés existant déjà dans le Commonwealth.
- (6) Parallèlement à une expansion souhaitable des programmes de coopération en matière de formation professionnelle et de recrutement de spécialistes et d'enseignants, il y aurait lieu d'en accroître l'efficacité en les adaptant, au besoin, à la conjoncture des divers pays bénéficiaires.

Signé, au nom du Comité,
par le Président,
M. S. HUQ